

Guichet Unique pour Tous

Éducation Jeunesse

Ville de Carqueiranne



N° IDENTIFIANT FAMILLE (CADRE RÉSERVÉ)

DOSSIER D'INSCRIPTION

Date de rentrée :/...../.....

AFFECTATION SCOLAIRE

Classe :

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

École d'affectation :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Nom :

Fille

Votre enfant a un PAI : OUI NON
(Projet d'Accueil Individualisé)

Prénom :

Garçon

Droit à l'image : OUI NON

Né(e) le :/...../.....

À :

Adresse (domicile de l'enfant) :
.....
.....

Établissement fréquenté en 2025-2026 : Classe :

Ville :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

PARENT 1 : (Domicile principal de l'enfant)

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :
.....
.....

Tél travail :

PARENT 2 :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :
.....
.....

Tél travail :

SITUATION :

En couple

Séparé

Divorcé

Célibataire

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1^{ÈRE} ÉTAPE

Ce dossier doit être remis le jeudi 30 avril 2026 au plus tard.

- Soit en format papier à déposer au GUICHET UNIQUE POUR TOUS :
- Soit par mail au guichet.unique@carqueiranne.fr (chaque document scanné séparément, merci)

2^{ÈME} ÉTAPE

Une commission aura lieu en mai, pour affecter votre (vos) enfant (s), dans une école de la commune, vous serez averti par courriel (ou par téléphone pour une rentrée en cours d'année).

3^{ÈME} ÉTAPE

Une fois l'affectation connue, vous devez faire les démarches suivantes :

- Prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école d'affectation afin de finaliser l'inscription.
- Les inscriptions aux différents services proposés par la Municipalité (restauration scolaire, périscolaire, etc) se font de mai à juin tous les ans.
Pour les nouveaux arrivants : prendre rendez-vous au mois de juin avec Monsieur SAPPE, Responsable de l'ACMSH GRAC, pour le retrait du dossier. Tél : 06 62 02 21 29.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR : (EN COPIES)

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile (dans le cas d'un hébergement gratuit, une attestation d'hébergement avec le justificatif de domicile de votre hébergeur.)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (habitation) de l'année en cours.

EN CAS DE SÉPARATION :

- Autorisation écrite du parent non domicilié sur la Commune avec photocopie Carte d'Identité Recto/Verso.
- Dossier de Justice (jugement complet, ou autres...).

PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT :

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

TÉLÉPHONE :

« Politique de protection des données et information sur l'utilisation
de vos données personnelles consultable en ligne sur :

<https://www.carqueiranne.fr/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-291.html> ».